

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Compte rendu de la réunion du 17 février 2021

Etaient présents :

Madame ANDRE, Adjointe au Maire, Présidente de la commission
Madame NICOLAO, Adjointe au Maire
Madame PACAUT, Adjointe au Maire
Monsieur BAROU, Conseiller Municipal
Madame BUSSY-TROMBERT, Autun Morvan Ecologie
Monsieur LOURO, Syndicat Force Ouvrière Union locale d'Autun

Madame LENOBLE, Direction des Services Techniques de l'Autunois

Monsieur Monnin, Dalkia

Etaient excusés :

Monsieur SOURON, Coordination des Amicales CNL de l'Autunois
Monsieur JOUAS, Union Fédérale des Consommateurs de Saône et Loire
Madame GARNIER, Conseillère municipale
Madame GORINI, Conseillère municipale

Ordre du jour :

- ❖ **Présentation du rapport d'activités du chauffage urbain de la saison de chauffe 2019/2020**

La séance est ouverte à 10h00

La délégation de service public du chauffage urbain est présentée aux membres de la commission.

Mme Bussy demande si la collectivité a une vision après la fin de la délégation de service public. Actuellement aucune décision n'est actée mais la question doit être étudiée car la chaufferie de Saint Pantaléon est vieillissante et sera à changer à la fin de la DSP.

Mme Pacaut fait part de son intérêt pour une visite des sites des chaufferies. Elle précise également qu'il serait intéressant de proposer des visites aux scolaires du territoire de la CCGAM.

M. Louro demande s'il y a une coordination des travaux avec les besoins de réfection des voiries. Lors de l'avenant n°7 et des extensions du chauffage urbain, un programme de travaux a été établi en fonction des concessionnaires et des besoins de réfection de la voirie. Lors de fuites, malheureusement cela impacte des voiries éventuellement neuves mais concernant la rénovation des réseaux, le travail se fait en collaboration avec les services techniques. Par exemple, lors de la réfection de la voirie de la croix verte, l'antenne pour raccorder l'ancien hôpital Bd Latouche a été réalisée sur cette voirie afin de ne pas l'impacter lors du futur raccordement.

M. Louro s'interroge sur la problématique liée à la légionellose car le chauffage urbain produit de l'eau chaude sanitaire. M. Monnin répond que la délégation de service public se doit de fournir de l'eau chaude sanitaire fixée à un certain degré mais le risque de légionellose à l'intérieur des installations doit être traité par l'abonné.

L'avenant n°9 avec Dalkia a permis d'établir un tarif spécifique pour chauffer les séchoirs de l'entreprise FSA. C'est un circuit court puisque la chaufferie du PASA reçoit le mélange de plaquette forestière directement de l'entreprise FSA. FSA a un nouveau projet de réalisation de Pellets nécessitant également un besoin en chauffage, ce qui est à l'étude actuellement.

La saison de chauffe a fait ressortir une forte indisponibilité de la chaufferie biomasse de Saint Pantaléon notamment en raison de l'absence de rigueur climatique. De nouveaux tests ont été réalisés pour trouver le pourcentage minimum de fonctionnement sans avoir d'incident technique.

Le ramonage est aussi une cause de l'indisponibilité, Mme Bussy s'étonne d'un besoin de ramonage aussi fréquent soit environ tous les 3 mois en période de chauffe. M. Monnin indique qu'il est bien nécessaire de le réaliser ce qui implique 2 ou 3 jours d'indisponibilité. Le dépôt de particules se fait sur de nombreuses pièces de la chaudière.

Des travaux conséquents ont été réalisés sur le réseau de Saint Pantaléon. Comme le souligne Mme Pacaut il s'agit d'un réseau historique qui nécessite sa réfection.

Pour rappel, la chaufferie bois de Saint Pantaléon a besoin d'écorces avec un bois humide alors que la chaudière de Saint Andoche a un besoin en plaquette forestière à hauteur de 70% et le reste doit être constitué de déchets de scierie.

Mme Bussy demande si le système de cogénération va se développer. M. Monnin indique que ce dispositif n'est plus mis en place depuis 2018 ou éventuellement pour de toutes petites structures.

Les seuils de rejets atmosphériques vont diminuer en 2025 et il sera très compliqué de respecter la nouvelle norme. Cette mise aux normes implique un investissement de 200 000 €. La question se pose pour la date de sa réalisation. Faut-il attendre 2025 est-il possible d'attendre le renouvellement de la DSP.

Mme Bussy demande si l'Ademe pourrait subventionner ces travaux. M. Monnin affirme que l'Ademe ne subventionne pas ce type de travaux ni le renouvellement de réseau.

Le prix de gaz ayant chuté, le tarif R1 est impacté et a diminué également sur cette saison de chauffe. Le tarif R2 est resté stable.

M. Louro demande à M. Monnin le fournisseur de gaz avec lequel travaille Dalkia. M. Monnin informe qu'il y a des consultations toute l'année et que les fournisseurs changent régulièrement en fonction des prix de vente du gaz.

Pour Mme Bussy, le prix du chauffage ne reflète pas le vrai coût de la distribution du gaz ou du chauffage urbain et les consommateurs n'en n'ont pas réellement conscience.

Mme Bussy demande à connaître la traçabilité de l'approvisionnement du bois.

Une visite des chaufferies a été fixée le mercredi 17 mars à 10h00 pour les membres de la commission.

La séance est levée à 12h00.

Cette réunion obtient le quorum. La commission émet un avis favorable sur le rapport avec à l'appui les remarques.